



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

COMPTE RENDU DU CTSJ du 13 Septembre 2017

En préliminaire, la directrice tient à nous communiquer des informations concernant St Martin, dès avant le passage du cyclone, une mobilisation avait été faite pour prendre les mesures nécessaires pour les magistrats et fonctionnaires. Le chantier de la chambre détachée a été sécurisé pour éviter les dégâts supplémentaires, le report de l'examen de greffier principal a été fait. La procureure générale et le SAR ont été très réactifs. Le Procureur et la présidente de Base Terre se sont déplacés à St Martin et y sont toujours. Le palais de justice historique est debout mais avec de gros dégâts mais pas majeurs.

Les collègues dont les logements ont été dévastés ont été pris en charge soit par d'autres collègues soit par la gendarmerie. Un chargé de mission a été mis en place pour ce dossier. Une cellule de crise interministérielle agit également. Le rapatriement de certains collègues a été financé pour ceux qui le souhaitent. Le service d'action sociale est mobilisé aussi. Un soutien psychologique sera mis en place dès le rapatriement à Basse Terre.

Autre sujet, les bonifications au titre de l'année 2016 ont été faites alors que ce n'était pas prévu.

PPCR est bloqué à l'interministériel.

La date d'entrée des greffiers à l'ENG : rentrée le 04/09, les DG : le 02/10. La DSJ est en attente de la réponse du contrôleur budgétaire pour la rentrée de la liste complémentaire.



Projet de décret relatif aux juristes assistants et aux personnes habilitées à accéder au bureau d'ordre national automatisé des procédures judiciaires :

C'est une disposition de la loi du 18 novembre 2016. La volonté du Président de la République est de développer des moyens supplémentaires dans le cadre de la lutte contre la radicalisation. Les juristes assistants ne participent pas aux audiences. Ils ont l'obligation de prêter serment. Possibilité pour la suite d'intégrer la magistrature. La CNIL est saisie et la DSJ attend sa réponse. Aujourd'hui 337 juristes assistants sont en poste, dont 25 sur le contentieux prud'homale et 30 sur la résorption des stocks TASS, TCI.

Le SDGF /FO a rappelé qu'il était contre le principe des juristes assistants, que c'est un mélange des genres avec les greffiers, notamment dans certaines cours d'appel où les fiches de postes entre greffiers et juristes assistants sont les mêmes.

De plus, on demande un niveau de recrutement supérieur à celui des magistrats pour des recrutements précaires.

Les juristes assistants sont recrutés par les cours d'appels.

Vote :

Contre : UNSA, SDGF / FO, CGT, CFDT

Abstention : C justice

Point d'information portant sur divers textes réglementaires en matière indiciare et indemnitaire des magistrats de l'ordre judiciaire :

Les textes ont été publiés et présentés en commission permanente d'étude. Ces textes tiennent compte de la loi organique du 8 Août 2016 et prennent en compte la création de certaines fonctions notamment avec la NBI comme les fonctions de JLD et fonctions spécialisées BBIS et HH.



A été mise en œuvre la réforme de l'inspection des services judiciaires et pour compenser la perte de salaire des magistrats !!

Projet de décret portant modification des dispositions relatives à la commission nationale de discipline des conseillers prud'hommes :

Certaines dispositions n'étaient pas applicables. Les membres de la commission de discipline étaient liés aux membres du conseil supérieur de la prud'homie or il a fallu modifier pour calquer le mandat des membres de la commission sur celui du conseil supérieur de la prud'homie (CSP). Mandat de 4 ans et plus de 3 ans. Le calendrier de renouvellement était sur un calendrier fixe dorénavant c'est en fonction du calendrier du CSP. Il s'agit uniquement d'ajustements.

Approbation des procès verbaux :

L'intégralité des procès verbaux des réunions précédentes a été approuvée.

Questions diverses :

Les tribunaux des affaires de sécurité sociale et du contentieux de l'incapacité feront l'objet d'un prochain ordre du jour notamment en ce qui concerne leur mise en place effective.

L'administration nous a informé que le logiciel minos déployé en lien avec cassiopée pour la mise en place des tribunaux de police dans les TGI dysfonctionne en ce qui concerne les éditions, ce que nous savions déjà, et nous a indiqué qu'une étude est en cours .

La liste des emplois fonctionnels publiée n'est pas complète selon l'administration ; 3 postes complémentaires seront publiés pour les directeurs fonctionnels.



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

La situation du Tribunal d'Instance d'Aubervilliers a été évoquée en ce qui concerne ses effectifs. L'administration a précisé qu'un adjoint administratif ayant réussi l'examen professionnel de greffier, de ce fait il existe 5 emplois vacants dans cette juridiction : 3 greffiers et deux adjoints administratifs. Qu'enfin, un poste de greffier fonctionnel proposé n'a pas reçu de candidature et que lors de la dernière CAP des adjoints, aucun fonctionnaire n'est arrivé dans cette juridiction. Un adjoint administratif et un greffier devraient arriver dans l'année. Actuellement un directeur de greffe des services judiciaires assure l'intérim.

Sophie GRIMAUULT

Jean Jacques PIERON